



Communiqué de presse

Paris, le 20 décembre 2010

Signature d'un accord dans la Plasturgie sur une grille de salaires

La Fédération de la Plasturgie a signé le 8 décembre 2010 un accord instaurant une nouvelle grille de salaires minima à compter du mois de janvier 2011, avec trois organisations syndicales de salariés : CFDT, CFE-CGC et CFTC.

Cet accord, qui est l'aboutissement de plusieurs mois de négociation, instaure une base de référence en matière de minima salariaux, particulièrement utile pour toutes les TPE/PME de la branche.

Basé sur une référence mensuelle de 151,67 heures, l'accord définit le contenu des minima qui ont bénéficié d'une augmentation de 1,4% avec un minimum garanti de 25 euros.

Par ailleurs, l'accord donne la possibilité aux entreprises de procéder en 2011 à un abattement de 11% sur la rémunération prévue au coefficient 900 pour les cadres débutants.

Enfin l'accord rappelle que les collaborateurs continueront à bénéficier de l'évolution de la prime d'ancienneté.

A propos de la Fédération de la Plasturgie :

La Fédération de la Plasturgie est l'organisation professionnelle représentative du secteur industriel de la transformation des matières plastiques. Ce secteur représente en France près de 4000 entreprises, réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 27 milliards d'euros et employant environ 140 000 personnes.

Avec ses syndicats membres, la Fédération de la Plasturgie accompagne les entreprises dans de nombreux domaines : Economie, Innovation, Relations sociales, Emploi-Formation, Environnement-Hygiène-Sécurité ...

La Fédération de la Plasturgie est membre actif du MEDEF, du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) et de l'organisation européenne EuPC (European Plastics Converters).

Plus d'informations sur la Plasturgie et la Fédération : www.laplasturgie.fr

Contact presse :

Fédération de la Plasturgie - 65 rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - Fax : 01 44 01 16 55
David Cessac : tél. 01 44 01 16 26 - e-mail : d.cessac@fed-plasturgie.fr